

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2588

présenté par

Mme Faucillon, Mme Lebon, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaing,
M. Dharréville, M. Dufrière, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 35**ÉTAT D****« Avances à l'audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	0
ARTE France	0	0
Radio France	8 000 000	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	8 000 000
TV5 Monde	0	0
TOTAUX	8 000 000	8 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous transférons 8 millions du programme 845 « Institut National de l'audiovisuel » vers le programme 843 « Radio France ».

En effet, ce montant correspondant à la baisse des crédits pour Radio France pour l'année 2021.

Or la diminution progressive des ressources publiques à destination des services publics de l'audiovisuel, conduit une nouvelle fois à la réalisation de plan sociaux, en particulier à Radio France et France Télévision.

Concrètement pour Radio France cela se traduit par la suppression de 243 postes, principalement sur le chœur de Radio France et sur les antennes régionales de FIP qui sont définitivement fermées.

Or ces relais régionaux constituent un vecteur majeur de la promotion culturelle en régions, notamment pour les jeunes artistes émergents.

A l'heure où le chômage explose en raison de la crise sanitaire, et alors que le secteur culturel est au bord du précipice, il est incompréhensible que l'Etat poursuive des politiques d'austérité à l'égard de services publics utiles à d'autres secteurs, créateurs d'innovation, de culture, et créateurs d'emplois.

Par cet amendement d'appel, les cosignataires de cet amendement s'opposent à la diminution des moyens consacrés à l'audiovisuel public, et aux suppressions d'emplois qui en résultent.